Impots interéts d emprunts

Par ITOU56

j ai construit ma maison moi même je l ai terminé en 2009 ; j ai donc déduit mes intérêts d emprunt et aussi le montant des fenêtres baies vitres (étant du métier je les ai pose) ; l administration fiscale me répond que je ne peut pas déduire mes fenêtres et autre , il me réclame un arriérer et me dit que je ne peut déclarer mes intérêts d emprunt ; merci de me renseigner , salutation .

Par jury34

Bonjour,

Vous avez déduit cela de quel impôt?

Cordialement

Par ITOU56

des impôts sur le revenus

Par jury34

Cela m'étonne, et vous pouvez toujours contester les décisions des impôts. Bien entendu.

Regardez ceci : http://www.dossierfamilial.com/guides/impots-2012-charges-deductibles-reductions-et-credit-d-impot-2839.html

Cordialement